



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Claude Bourges, Hélène Mérienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Martine Bardin, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux,

Absents ayant donné pouvoir : Pascale Roquesalane à Sylvie Barusseau, Cécile Echelard à Sylvain Tanguy,

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Piétri, Murielle Thébaud, Patrick Wunderle

Madame Sylvie Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 054-2025

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE PAUL ELUARD
DE BRETIGNY-SUR-ORGE ET LE SERVICE JEUNESSE MUNICIPAL**

Rapporteur : Laurence CAMERA

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le partenariat entre le service Jeunesse de la commune du Plessis-Pâté et le collège Paul Eluard de Brétigny-sur-Orge s'inscrit dans une démarche permettant de favoriser le lien entre les jeunes d'un même territoire,

CONSIDÉRANT que dans cet esprit, il est souhaitable de créer des espaces où la rencontre est possible afin que ces jeunes puissent s'investir ensemble dans des projets d'enrichissement personnel et mettre en avant leur autonomie avec des actions à long et moyen termes, dans un cadre respectueux des valeurs collectives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le collège Paul Eluard de Brétigny-sur-Orge et le service Jeunesse de la commune de Le Plessis-Pâté ci-après annexée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le collège Paul Eluard de Brétigny-sur-Orge et le service Jeunesse de la commune de Le Plessis-Pâté ci-annexée.

PRÉCISE que la convention de partenariat est établie pour l'année scolaire 2025-2026 et qu'elle pourra être reconduite tacitement pour les années scolaires suivantes, sauf dénonciation par l'une des deux parties un mois avant son échéance.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :
16/09/2025

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

